

3^{ÈME} ETATS GÉNÉRAUX DU MANAGEMENT DE CENTRE-VILLE ET DU COMMERCE

ALBI 7 ET 8 OCTOBRE

Charlène Sire

Manager de Commerce

Numéro : 06 82 87 51 36



BÉZIERS

- ❖ Région : Occitanie
- ❖ Département : Hérault
- ❖ Maire : Robert Ménard · 2014-2020
2020-2026
- ❖ Gentilé : Biterrois
- ❖ Population municipale : **81 591** habitants
- ❖ Béziers compte 53% de femmes et 47% d'hommes
- ❖ Agglomération Béziers Méditerranée : 17 communes soit 125 000 habitants
- ❖ Aire d'attraction : plus de 190 000 habitants



Notre problématique : un taux de vacance qui se heurte à un plancher autour de 15%

Périmètre CODATA											
Taux de vacance des locaux commerciaux											
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux de vacance ANNUEL	23,52 %	23,99 %	23,98 %	17,35 %	16,02 %	16,40 %	17,28 %	15,50 %	16,16 %	14,90 %	14,03 %

- Friches commerciales
- Surfaces des locaux trop petites
- Des propriétaires peu investis
- Peu de locaux mis aux normes de sécurité et d'accessibilité

PLAN EN 3 ETAPES

I] Arrêtés d'obligation d'entretien des locaux du centre-ville (vacants et occupés)

Les termes juridiques sur lesquels les arrêtés sont basés :

CONSIDÉRANT que des vitrines mal entretenues peuvent nuire à l'image de la ville, décourager le passage et l'activité commerciale et représenter un risque pour la sécurité et la salubrité publiques ;

CONSIDÉRANT que des vitrines propres, attractives et bien entretenues contribuent de manière significative à valoriser l'offre commerciale locale, à renforcer l'attractivité du centre-ville et des quartiers commerciaux, et à encourager la fréquentation par les habitants ainsi que par les visiteurs ;

CONSIDÉRANT que l'entretien des vitrines est un élément fondamental de la prévention contre la dégradation urbaine, luttant efficacement contre les sentiments d'insécurité et de négligence dans l'espace public, et participant ainsi à la création d'un environnement urbain sûr, accueillant et vivant ;

Les propriétaires ou, le cas échéant, les exploitants des commerces doivent s'assurer que :

- La façade du local est propre, sans graffitis, affiches sauvages ou autres détériorations ;
 - Les vitrines sont intactes, sans casse ni fissure, et ne doivent pas être occultées par des matériaux inesthétiques ou non transparents ;
- les accès au local (entrées, sorties, issues de secours) sont sécurisés et ne présentent pas de dangers pour le public ;
- Aucun déchet ou encombrant ne se trouve à proximité directe du local ;
- l'éclairage, si présent, doit fonctionner correctement ;
- Aucun signe manifeste d'abandon (végétation excessive, dégradations visibles, etc.) ne doit être constaté ;
 - Ancienne enseigne déposée ;
 - Les vitrines sont régulièrement nettoyées et maintenues en bon état ;
 - Les affichages publicitaires ou décoratifs sont entretenus et renouvelés pour éviter tout aspect négligé ,
 - Les dispositifs d'éclairage des publicités, enseignes et pré-enseignes sont réalisés au moyen de procédés de basse-consommation de type Leds et non par spots ou tubes fluorescents extérieurs au dispositif ;

II] Aides financières extérieures et intérieurs

- Subvention de 50% du montant HT des travaux
 - ❖ Jusqu'à 5 000€/vitrine avec un plafond à 15 000€
 - ❖ Jusqu'à 3 000€ pour les enseignes
 - ❖ Jusqu'à 15 000€ sur des travaux de rénovation intérieure
 - ❖ + 800€ d'aide pour dissimulation du système de climatisation

III] Campagne de vitrophanie sur l'Histoire de Béziers



BILAN & EXEMPLES



- 6 vitrophanies installées depuis janvier 2024
- 6 dossiers de demandes de subventions pour travaux intérieurs
- Plus d'une quarantaine de courriers envoyés pour les arrêtés



- ✓ 1/3 des propriétaires ont fait le nécessaire
- ✓ 1/3 ont reçu un courrier de mise en demeure
- ✓ 1/3 sont en cours



Merci de votre attention